



L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle: 17/01/2022
Rapport N°: 0407-220117-04_01

Date d'émission du rapport: 19/01/2022

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Bureau Technique Verbrugghen
Adresse: Rue Neerveld 109 boîte 6, 1200 Bruxelles
T: 02 230 81 82 E: btv.brussel@btvcontrol.be Numéro d'entreprise: 0406.486.616
V/ref.: 21690
L'agent-visiteur: numéro 0407

Identification des tiers:

Client: ENERGYVISION FR
Adresse: LAARBEEKLAAN 74, 1090 BRUXELLES
Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire: SOLARBUILD
Adresse: BIJENSTRAAT 28, 9051 GENT
Responsable des travaux: ENERGYVISION FR
Adresse: LAARBEEKLAAN 74,1090 BRUXELLES
Numéro de TVA: 0563854664

Identification de l'installation électrique:

Nom: Ahmed Ait Slimane
Adresse: RUE BOGHEMANS 10, 1090 BRUXELLES
Code EAN: 541448920704173357
Numéro compteur: 5038439
Cabine haute tension privée: Non
Type d'installation: installation de production décentralisé

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (6.4)
Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/06/2020

Informations contenu contrôle:

- 1 Le nombre des panneaux photovoltaïques n'a pas pu être contrôlé visuellement parce que nous n'avions pas eu accès au toit / pas de vue sur les panneaux. Ces données sont reprises du schéma et des photos présentées.
- 2 Le contrôle est limité à l'installation photovoltaïque et à son impact sur l'installation existante.
- 3 La correspondance entre les caractéristiques de l'onduleur et des panneaux ne fait pas partie du contrôle.

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: pas appliquée

Autre(s) référence(s) légale(s): n/a



RE06_01-08_01 09-21

N° Rapport: 0407-220117-04_01

1 / 3

Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: 3 x 230V

Valeur nominale de la protection du branchement: 20A

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: EXVB - Section: 4 x 10 mm²

Type de coupure générale: 2P 40A/300mA

Type d'électrode de terre: Piquet de terre

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de tableaux: 1

Nombre de circuits: 1 (réserve inclus)

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 40 A 300 mA type A, circuit(s) protégé(s): Voir schémas

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 40 A 30 mA type A, circuit(s) protégé(s): Voir schémas

Voir schémas unifilaires et plans de position

11 panneaux x 405 Wp = 4455 Wp (DC)

Onduleur: SOLAX_X1-BOOST inverter X1-4.2-T-D, n° série XBU422H2007154, puissance totale max AC: 4.2 kVA



Compteur vert: n° série: E0039005483209920, classe: A, index: 162 kWh, marquage d'étalonnage: M20 1259

Réf. rapport du contrôle de conformité: pas d'application

Localisation des canalisations souterraines: pas d'application

Résultats du contrôle:**Mesures et essais:**

Résistance de dispersion de la prise de terre: 7 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 5 MΩ

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK

Infractions constatées:

Néant

Remarques:

1 Le test de fonctionnement du relais de déconnexion a été effectué.

2 Ce rapport annule et remplace le rapport nr 0407-220117-04

Conclusion du contrôle:

RE06_01-08_01 09-21

N° Rapport: 0407-220117-04_01

2 / 3

- 1. L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 17/01/2047**
- Les schémas unifilaires et plans de position de l'installation ont été datés et signés.

Heure d'achèvement:

agent-visiteur 0407 p.o. du directeur technique
19/01/22 10:56

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum

Référence aux prescriptions réglementaires:**1. Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:**

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique, soient en tout temps observées;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

RE06_01-08_01 09-21

N° Rapport: 0407-220117-04_01



3 / 3